

bourgmestre de Ngoma aurait fait pression sur les gens de Huye pour qu'ils partent et il serait revenu plusieurs fois dans les quinze jours qui suivirent dont deux fois en compagnie de soldats pour s'assurer que les autres Tutsi étaient chassés de l'hôpital. Certains des expulsés auraient été tués à la barrière qui se trouvait un peu plus bas sur la route²⁹.

Le Dr. Alphonse Karemera, doyen de la faculté de médecine, tenta de justifier le « nettoyage » de l'hôpital dans un projet officiel daté du 24 avril, alors que les massacres continuaient. Intitulé « Action socio-sanitaire et humanitaire [sic] en faveur des victimes et déplacés de guerre : une proposition de la faculté de médecine concernant le fonctionnement de l'hôpital universitaire [HU] en cette période de catastrophe provoquée », ce texte fut transmis au préfet par le vice-recteur Nshimyumuremyi avec son approbation. Le projet prévoyait que les réfugiés, les personnes déplacées et tous ceux qui n'étaient pas gravement malades devaient quitter l'hôpital et les tentes installées tout autour. Ces personnes qui, selon les termes du vice-recteur, « encomrent sans justification valable l'HU » devaient être confiées à des organisations humanitaires et à l'administration. Dans son projet, le Dr. Karemera se plaignait de la « carence asphyxiante du personnel de soutien ». Sans faire de commentaires sur la raison de cette pénurie soudaine de personnel, il sollicitait simplement l'autorisation de commencer à recruter du personnel de remplacement temporaire. Il insistait par ailleurs sur la nécessité de prendre sans délai, des mesures pour remédier à « la situation hygiénique et sanitaire critique » dans la région, c'est-à-dire enlever les cadavres qui représentaient un danger pour la santé publique. Faisant observer que le poste de responsable médical était vacant, il proposait l'aide de la faculté de médecine pour superviser ce travail. C'est apparemment le Dr. Eugène Rwamucyo, un membre du personnel médical, connu pour son comportement violemment anti-tutsi, (voir plus loin) qui se chargea de cette tâche³⁰.

Le 2 mai, le préfet Nsabimana informa le vice-recteur que le Conseil préfectoral de sécurité acceptait sa proposition. Il fit observer que l'administration cherchait des moyens pour la prise en charge des

²⁹ Human Rights Watch/FIDH, entretiens, Butare, 9 novembre 1995 ; Kigali, 19 janvier 1996 ; entretien, 21 mai 1996. TPIR-96-I, la Poursuite du Tribunal contre Joseph Kanyabashi, acte d'accusation.

³⁰ Dr. Alphonse Karemera « Action socio-sanitaire et humanitaire [sic] en faveur des victimes et déplacés de guerre : une proposition de la faculté de médecine concernant le fonctionnement de l'HU en cette période de catastrophe provoquée », inclus dans Dr. Jean-Berchmans Nshimyumuremyi, vice-recteur de l'UNR, à Monsieur le Préfet de la préfecture de Butare, P2-18/211/94, 25 avril 1994 (préfecture de Butare).